



COLLOQUE INTERNATIONAL LPED, IMEP

UNIVERSITE DE PROVENCE,
CENTRE ST CHARLES, MARSEILLE, FRANCE
20-21 JANVIER 2011

APPEL A COMMUNICATIONS

USAGES ECOLOGIQUES, ECONOMIQUES ET SOCIAUX DE L'EAU AGRICOLE EN MEDITERRANEE : QUELS ENJEUX POUR QUELS SERVICES ?

1) Présentation

L'eau agricole qui circule dans les canaux d'irrigation et de drainage prend, dans le contexte contemporain de gestion de l'eau, une valeur à la fois économique, écologique et sociale nouvelle. Particulièrement développés dans les régions du bassin méditerranéen, ces réseaux hydrauliques artificiels constituent aujourd'hui des équipements structurants incontournables dans le développement des territoires.

La canalisation de l'eau agricole qui visait, depuis le Moyen-Age, des fins productives a toujours eu des incidences écologiques indirectes, « non voulues », comme la recharge de nappes phréatiques, le développement de la biodiversité, le maintien de biotopes favorables à la faune piscicole, mais peu valorisées jusqu'ici. Avec la transformation des besoins économiques et le développement de la question environnementale, on assiste à une progressive prise en compte de ces « services » ainsi qu'à une diversification des usages

(arrosage de jardins potagers ou d'agrément pour les particuliers, d'espaces publics pour les collectivités territoriales, gestion des inondations,...) qui restent méconnus car peu en relation avec la fonction première des canaux.

Au nord du bassin méditerranéen, leur existence même, du fait d'une très forte diminution de la population agricole, a été parfois oubliée, voire sacrifiée au profit d'une extension urbaine. Dans les pays du Sud, les techniques d'irrigation agricole semblent de moins en moins appropriées à la disponibilité de la ressource et à la dégradation des sols qui entraîne une désertification.

Le non-entretien des canaux induit des conséquences immédiatement visibles, modification de paysages, inondations de parcelles dans lesquelles les canaux ont été « oubliés » et recouverts par des constructions, mais aussi des conséquences moins spectaculaires comme par exemple la modification de la répartition de certaines espèces aquatiques (poissons en particulier).

L'enjeu de ce colloque sera d'appréhender les transformations qui affectent ces canaux au nord et au sud du bassin méditerranéen, les enjeux économiques, écologiques et sociaux dont ils sont l'objet ainsi que les multiples formes de gestion, anciennes ou nouvelles, qui accompagnent leur prise en charge.

2) Axes thématiques :

Axe 1 : De l'irrigation à la « gestion durable » de l'eau

L'évolution réglementaire nationale et internationale de la gestion de l'eau amène à une reconsidération de la fonction agricole première des canaux d'irrigation agricole, et interroge celle des canaux de drainage et hydroélectriques. En effet, pour les pays du nord de la méditerranée, la directive cadre européenne de 2000, « *Pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau* », renforce l'approche territoriale de la gestion, au nom du principe de « partage » des eaux entre différents usages dans un contexte de pénurie de la ressource. La directive européenne qualifie l'eau agricole des canaux de « *masses d'eau de surface artificielle et fortement modifiée* » auxquelles doit s'appliquer l'objectif de gestion des eaux de surface. La traduction de cette directive en droit français dans *la loi sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA)* de 2006, reprend la terminologie de « masses d'eau » qui doivent être l'objet d'une gestion durable dans un contexte de changement climatique impliquant des modifications de la quantité d'eau disponible. L'application des textes réglementaires nationaux et internationaux se traduit dans sa dimension gestionnaire par la mise en exergue de l'importance des « économies d'eau » qui passent entre autres par une utilisation plus « raisonnée » de l'eau agricole. Les techniques d'irrigation agricole gravitaire qui nécessitent une quantité d'eau importante peuvent alors être perçues comme favorisant un « gaspillage » de l'eau. On pourra s'interroger sur la notion d' « *économie d'eau* » et sur celle de « gaspillage » comme sur la prise en compte dans les choix de gestion de la fonctionnalité des milieux de prélèvement (rivières, nappe, barrages, ...), de transport et récepteurs (milieux agricoles, restitutions, drainage, ..). Economie, pour qui ? Pour quoi ? L'irrigation gravitaire, ne rend-elle pas aussi des services indirects ? La logique des « économies d'eau » n'apparaît-elle comme une manière de concilier les différents usages de l'eau agricole ? La multiplication des usages de l'eau agricole peut aussi amener de nouveaux conflits autour de la gestion de ces « masses d'eau ». Comment s'opèrent localement les règlements de conflits, les arrangements aussi bien institutionnels qu'informels autour de ce partage de la ressource ? Les économies réalisées sur certains usages ne profitent-ils pas aux « gaspillages » d'autres usages ?

Axe 2 : Les droits d'eau : propriétés et appropriation symbolique

La multiplication des usages de l'eau agricole amène une réflexion sur les cadres réglementaires et la question de « l'échange » des « masses d'eau » agricole. L'eau est définie dans le droit français mais aussi dans les conventions internationales comme un patrimoine commun non appropriable. Cependant, les utilisations de cette eau comme la définition des quantités prélevées ou « rendues » sont l'objet de négociations entre acteurs intervenant dans leur gestion et peuvent amener à un questionnement quant à l'inaliénation des droits d'eau. Une comparaison internationale des formes réglementaires de droits d'accès et de gestion de l'eau permettrait de comprendre les arrangements locaux et institutionnels des formes de partage de la ressource en particulier par une confrontation des cadres juridiques des droits d'eau. Peut-on toujours raisonner en termes d'inaliénation des droits d'eau ou peut-on observer des formes d'ajustement ou de détournement de ce principe ?

Si l'eau n'est juridiquement pas appropriable, elle l'est davantage d'un point de vue symbolique légitimé par la dimension territoriale. Ainsi les conflits inter/nationaux autour de la gestion de fleuves transfrontaliers ne se retrouvent-ils pas à une échelle moindre dans le partage de l'eau agricole au niveau de régions, de villages voire de propriétés individuelles? Au-delà des cadres réglementaires et législatifs, quelles sont les formes d'arrangements mis en œuvre par les acteurs qui ont en charge la gestion de l'eau agricole pour régler (ou non) ces conflits? Les récents débats qui ont émergé sur les « transferts d'eau » soulèvent la question d'un accès et d'une utilisation inégale à la ressource en eau, mais aussi de logiques de gestion contradictoires cédant à des groupes d'intérêts. Dans quelle mesure l'argumentation écologique, de type risque de « pollution » par transformation des biotopes et introduction d'espèces/génotypes dans les transferts d'un bassin versant à un autre, est-elle utilisée pour défendre la position territoriale ? L'appropriation symbolique révèle-t-elle aussi des enjeux d'ordre économique, mais aussi des représentations différentes de ce que doit être une « bonne gestion » de l'eau ? Comment peut-on questionner aujourd'hui la notion de « droits d'eau » ou de « droits d'accès à l'eau » ?

Axe 3 : Les canaux, réservoirs de biodiversité ?

Les canaux agricoles forment une « imbrication de milieux humides » dans des zones où prédominent des espaces agricoles biologiquement appauvris. Ils peuvent ainsi constituer une source de diversité pour les territoires qu'ils traversent. Ils constituent également des voies privilégiées de déplacement pour des organismes aquatiques ou terrestres (berges) y compris des espèces exotiques envahissantes (silure, écrevisses, tortues aquatiques, ragondins, jussies...) et servent éventuellement de connecteurs entre zones humides. Ces structures artificielles offrent ainsi un potentiel biologique non négligeable, aussi bien en ce qui concerne la végétation hydrophile et aquatique mais aussi pour des espèces de poissons, d'amphibiens et d'odonates. Au-delà de leurs fonctions économiques, les canaux agricoles remplissent un rôle écologique qu'il convient de mieux comprendre et d'analyser.

Aujourd'hui, alors que le Grenelle de l'environnement développe en France, la démarche des *Trames Vertes et Bleues*, on peut légitimement se poser la question du rôle des canaux dans la circulation des espèces et notamment les espèces très mobiles comme les poissons, entre différentes parties d'une rivière, souvent séparées de plusieurs dizaines de kilomètres? Les canaux représentent-ils des zones refuges lors d'étiages marqués en été? Ont-ils présenté

historiquement un rôle dans la survie de certaines espèces aujourd'hui absentes du cours vif? Quelle diversité dans les canaux, cette diversité est-elle plus ou moins importante qu'en rivière?

Par ailleurs, les canaux ont-ils un rôle dans le processus d'épuration des eaux ? Comment se produisent les interactions entre milieu agricole méditerranéen, zone humide et biodiversité ? Quels types d'indicateurs biologiques peuvent être retenus pour comprendre le rôle écologique de ces canaux ? Participent-ils d'un ou de plusieurs écosystèmes particuliers ? Sur quelles échelles peuvent-ils être appréhendés ?

Les contraintes liées à l'entretien des canaux peuvent aussi constituer un enjeu pour la gestion écologique de ces structures. En effet, la mise en chômage des canaux est un élément fortement perturbateur pour le milieu. Inversement, le calendrier de certains travaux peut être modifié pour répondre à des enjeux de conservation (cistude d'Europe par ex.). Comment mesurer les effets anthropiques sur la dynamique écologique des canaux ? Ces perturbations sont-elles, elles-mêmes, productrices de biodiversité singulière ?

Axe 4 : Etat écologique et paysages de l'eau

Un des éléments de la politique actuelle de l'eau est l'intégration de l'objectif de la conservation et de la restauration en vue d'un « bon état écologique » des eaux, décliné par exemple dans la *Directiva Marco del Agua* (DMA) en Espagne. Celui-ci est repérable de manière plus concrète, tangible et reconnu socialement dans les territoires méditerranéens, à travers les « paysages de l'eau » construits en grande partie par les systèmes d'irrigation. Dans l'espace méditerranéen les « paysages de l'eau », la qualité de l'eau et de fait des écosystèmes qui lui sont associés, sont étroitement liés à une représentation de ceux-ci comme patrimoine culturel à conserver lié à la mémoire et à l'affectivité collective. Comment introduire ces éléments dans la gestion et restauration des écosystèmes aquatiques, en particulier dans les méthodologies destinées à évaluer l'état des « masses d'eau » ? Comment peut-on définir ce qu'est un « bon état écologique des masses d'eau » en ce qui concerne le réseau d'irrigation agricole en méditerranée ? Que voulons-nous et que pouvons-nous sauvegarder de ces paysages culturels de l'eau ? La dialectique entre paysages de l'eau et état écologique signifie t-elle une opposition de points de vue qui viserait à réduire les objectifs environnementaux de la directive cadre européenne ? Ou bien la « qualité écologique » des paysages de l'eau, n'est-elle pas in fine plus facilement atteignable que le maintien d'éléments plus fragiles et plus difficiles à conserver que sont les attributs patrimoniaux, ethnographiques et culturels ?

Axe 5 : Perspectives de gestion, participation et gouvernance

La multiplication des usages et la reconnaissance de nouvelles fonctions sociales et écologiques pour les canaux agricoles amènent au questionnement des formes de gestion de ces structures. L'enjeu que représente la maîtrise de la ressource en eau pour les acteurs agricoles nécessite une gestion permettant de maintenir un accès à la ressource en eau tout en répondant à la diversification des usages. Quelles formes de gestion de la ressource peuvent permettre une conciliation entre des usages traditionnels et de nouveaux usages et services de l'eau agricole ? Comment peuvent émerger des formes innovantes de gestion, cherchant à concilier les usages privés, les intérêts économiques et l'enjeu collectif qu'elle représente. Les récents travaux en économie sur l'opérationnalité des modes de gestion des ressources naturelles soulignent l'efficacité des formes communautaires de gestion au détriment de

l'appropriation privée comme mode de régulation de la ressource. C'est pourquoi, seraient bienvenus des exemples sur les modes de gestion de l'eau agricole, qu'ils soient collectifs, communautaires, privés ou publics pour rendre compte des différentes formes institutionnelles et de leurs traductions locales en méditerranée. Dans quelle mesure, des formes traditionnelles de gestion de la ressource en eau agricole peuvent-elles constituer des moteurs dans la construction de cadres gestionnaires pour l'avenir ?

La mise en place des « *contrats de canaux* » dans le sud-est de la France témoigne de cette recherche d'implication des nouveaux usagers de l'eau agricole par des dispositifs participatifs cherchant à produire un compromis à la fois social et économique du partage de la ressource. Si le monde agricole tient encore une place prédominante dans la gestion de l'eau, quelles sont les formes de participation envisageables pour mobiliser les usagers non agricoles des canaux ? Quelles nouvelles formes de participation et de gouvernance dans la gestion de l'irrigation agricole peuvent permettre l'implication aussi bien des usagers privés que des collectivités territoriales ou encore des associations de protection de la nature ou des Fédérations de pêche ?

Dans les pays du Sud, l'intervention de l'Etat particulièrement prégnante permet-elle l'émergence d'une réelle gouvernance de la ressource ou bien voit-on apparaître certaines stratégies d'alliance avec des fractions de la paysannerie plus aisée ?

Au nord comme au sud du bassin méditerranéen, les enjeux de « privatisation » si ce n'est de l'eau, du moins des services de gestion, ne sont-ils pas en passe de devenir un des enjeux de l'irrigation agricole au 21^{ème} siècle ?

CONSIGNES

SOUMISSION DES RESUMES : 01 JUIN 2010 au plus tard

SELECTION DES COMMUNICATIONS :

Le comité scientifique sélectionnera les communications et les posters sur la base des résumés fournis. Les auteurs seront avertis de l'acceptation de leur proposition le 13 juillet 2010. La version intégrale de la communication ou du poster devra être envoyée avant le 15 octobre 2010. Des consignes sur le format seront diffusées ultérieurement.

Une sélection des communications retenues fera l'objet d'une publication après colloque.

ENVOI DES RESUMES : chantal.aspe@univ-provence.fr

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :

Les instructions aux auteurs, le programme du colloque, les thèmes des ateliers, les informations sur l'enregistrement, les coûts, les modalités d'accueil et de réservation d'hôtels seront progressivement disponibles et régulièrement mises à jour sur le site web : www.lped.org

La langue officielle du colloque est le français. Les séances plénières bénéficieront d'une traduction simultanée en espagnol et italien.

FRAIS D'INSCRIPTION :

Universitaires et chercheurs : 100 euros

Etudiants : 50 euros

Autres (Institutions, sociétés,...) : 200 euros

Clôture des inscriptions : 10 décembre 2010

Ces frais d'inscriptions comprennent l'accès au colloque, l'ensemble des résumés de communications, les repas des 21 et 22 janvier à midi, les pauses-café.

COMITE D'ORGANISATION

Chantal Aspe, MCF en sociologie, LPED, UMR 151 IRD
Rémi Chappaz, PR en biologie, IMEP, UMR 6116 CNRS/IRD
Patrick Grillas, DR en écologie, Centre de Recherches de la Tour du Valat, CNRS
Marie Jacqué, MCF en sociologie, DESMID/ESPACE, UMR 6012 CNRS
Bruno Romagny, CR en économie IRD, LPED, UMR 151 IRD
Thierry Taton, PR en écologie, IMEP, UMR 6116 CNRS/IRD

COMITE SCIENTIFIQUE

Chantal Aspe, *Sociologie*, UNIVERSITE DE PROVENCE, LABORATOIRE POPULATION ENVIRONNEMENT DEVELOPPEMENT, Marseille, France
Habib Ayeb, *Géographie*, UNIVERSITE AMERICAINE DU CAIRE, Le Caire, Egypte
Rémi Chappaz, *Biologie*, UNIVERSITE DE PROVENCE, INSTITUT MEDITERRANEEN D'ECOLOGIE ET DE PALEOECOLOGIE, Marseille, France
Leandro Del Moral, *Géographie*, UNIVERSIDAD DE SEVILLA, GRUPO DE INVESTIGACION EN ESTRUCTURAS Y SISTEMAS TERRITORIALES, Sevilla, Espagne
Alessandro Drago, *Hydrologie*, ASSESORATO AMBIENTE E COOPERAZIONE TRA I POPOLI, REGIONE LAZIO, Roma, Italie
Mohamed El Faïz, *Economie*, UNIVERSITE CADI AYYAD, Marrakech, Maroc
Patrick Grillas, *Biologie*, CENTRE DE RECHERCHE DE LA TOUR DU VALAT, Arles, France
Marie Jacqué, *Sociologie*, UNIVERSITE DE LA MEDITERRANEE, DYNAMIQUES ECOLOGIQUES ET SOCIALES EN MILIEU DELTAÏQUE/ESPACE, Marseille, France
Pina Lalli, *Sociologie*, FACOLTA DI LITTERE E FILOSOFIA, Bologna, Italie
Hassane Mouri, *Sociologie*, UNIVERSITE DE TUNIS, LABORATOIRE REGIONS ET RESSOURCES PATRIMONIALES DE TUNISIE, Tunis, Tunisie
Juan-Franciso Ojeda Rivera, *Géographie*, UNIVERSIDAD PABLO DE OLAVIDE, GRUPO DE INVESTIGACION EN ESTRUCTURAS Y SISTEMAS TERRITORIALES, Sevilla, Espagne
Bruno Romagny, *Economie*, IRD, LABORATOIRE POPULATION ENVIRONNEMENT DEVELOPPEMENT, Marseille, France
Thierry Ruf, *Geographie*, IRD, UR 199 EQUIPE GESTION SOCIALE DE L'EAU, Montpellier, France
Thierry Taton, *Biologie*, UNIVERSITE PAUL CEZANNE, INSTITUT MEDITERRANEEN D'ECOLOGIE ET DE PALEOECOLOGIE, Marseille, France